DLP 10-5-84350367

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES — MINISTERE DE L'AGRICULTURE
Circonscription
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR, CORSE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 BORGO -
☎ (95) 36.05.70



Edition Speciale Corse

Bulletin Technique n° 30
du 4 MAI 1984.

V I G N E

*** OIDIUM :** *Ne le laissez pas s'installer.*

Pensez à renouveler le traitement dans les parcelles atteintes en 1983: - tous les 10 jours si vous traitez avec du soufre, - tous les 12 à 14 jours si vous utilisez des produits pénétrants : Rubigan 4, Trimidal, Topaze, Bayleton, Saprol, Denarin, Karathane, Baytan ou Vigil. (Ne pas utiliser ce dernier produit sur ***Cabernet et Cabernet Sauvignon****).*

** Le premier vol de* ***TORDEUSES DE LA GRAPPE*** *A DEBUTE.*

Dans le CAP, SAINT-FLORENT, CALVI, MARANA, CASINCA, régions de SARTENE, AJACCIO, PORTO-VECCHIO, ainsi que dans le NORD de la PLAINE ORIENTALE, le vol est très faible et aucune intervention n'est à envisager.

Dans les secteurs de PIANICCIA et GHISONACCIA, le vol de ***tordeuses*** *a débuté dès la 2eme quinzaine de mois d'avril. Ce vol est important, mais les conditions climatiques sont peu favorables à l'accouplement et au dépôt des œufs.*

Ne pas intervenir en traitement préventif. Attendre l'apparition de glomérules (amas de fils tissés par les chenilles) pour juger de l'opportunité d'un traitement. Un prochain bulletin fera le point de la situation.

*** MILDIOU :** *des contamination primaires sont possibles.*

ATTENTION ! les pluies de ces derniers jours sont favorables aux contaminations primaires. Un traitement pourra être réalisé dès réception du bulletin, dans les secteurs habituellement touchés (parcelles humides, bas-fonds, parcelles situées en bordure de cours d'eau).

Ce traitement permettra d'éviter les repiquages. Vous pouvez utiliser différentes catégories de produits : la note ci-jointe vous permettra de faire le choix.

Partez à la recherche des foyers primaires de ***MILDIOU****. Si vous repérez des taches caractéristiques, mettez les feuilles dans du papier journal et placez-les dans un sachet plastique. Faites-les parvenir à la PROTECTION DES VEGETAUX. Les deux premiers échantillons seront primés.*

P 10

... / ...

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur-Gérant P.DUFFAUD
Abonnement Annuel : 72 F. à
Régisseur de Recettes D.D.A.
CCP MARSEILLE 9660 74 V
Publication Périodique
CPPAP N°1769 A-D
ISSN [illegible]

*** ACARIENS JAUNES et ROUGES.**

*A LINGUIZETTA, PIANICCIA, des populations élevées d'acariens ont été observées. N'intervenez que si **70 %** des feuilles sont occupés par des acariens. Utilisez de préférence du soufre pour votre traitement anti-Oidium. Vous pouvez également utiliser :*

- Dicofol	(Nombreuses spécialités)
- Tétrasul	Animert
- Dicofol + Tétradifon	Kelthion
- Azocyclotin	Péropal
- Bromopropylate	Néoron

adulte

E. Carpini

0,3 à 0,4 mm

*** THRIPS.**

*Localement, des dégâts dus aux **thrips** ont pu être constatés.*
Utilisez, en cas de forte population un produit insecticide à base, par exemple : de Phosalone, Méthidathion, Diméthoate ou Formathion.

ARBRES FRUITIERS

*** ACARIENS SUR PECHERS.**

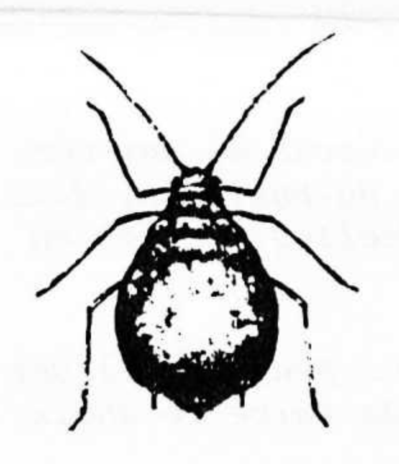
*Très nombreux sur certaines variétés, ils doivent être combattus dès maintenant si **60 %** des feuilles sont occupés. Choisir de préférence l'Amitraze (Maïtac 20-Tudy) ou le Tétrasul (Animert)*

*** OIDIUM SUR POMMIERS.**

Des pousses oïdiées sont visibles. Maintenir la protection en utilisant les produits suivants :

- Benomyl	Benlate	- Fénarimol	Rimidine, Rubigan
- Binapacryl	Ambox	- Thiophanateméthyl	Pelt, Peltis
- Bupirimate	Nimrod Fisons	- Pyrazophos	Afugan
- Chinométhionate	Morestan	- Soufre micronisé	Nombreuses spécialités
- Dinocap	Karathane, Capoïd	- Triforine	Denarin, Funginex, Saprol
- Ditalimphos	Laptran, Plondrel	- Triadimefon	Bayleton

*** PUCERONS CENDRES SUR POMMIERS ET PRUNIERS.**



1,5 à 3 mm

L'adulte est de forme globuleuse et de couleur grisâtre. Utilisez :

- Bromophos	Rhodianex , Nexion
- Dialiphos	Torak
- Diethion	Rhodocide
- Endosulfan	Agrophyte, Thiodan 35CE, Techn'ufan.

Nous réalisons désormais une feuille d'informations maraîchères. Elle peut être adressée à nos abonnés sur simple demande.

-=-=-=-=-=-=-=-=-=-



MISE AU POINT SUR LES FONGICIDES ACTIFS CONTRE LE MILDIOU DE LA VIGNE

STATION d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MARS 1984

Cette note a été réalisée par un groupe de travail réunissant des représentants de l'Institut National de la Recherche Agronomique (I.N.R.A.), de la Chaire de Viticulture de l'Ecole Nationale Agronomique de MONTPELLIER, de l'Institut Technique de la Vigne et du Vin (I.T.V.) et du Service de la Protection des Végétaux (S.P.V.), après consultation du Comité Interprofessionnel des Vins de Champagne (C.I.V.C.).

Au cours de la précédente campagne, le développement du Mildiou a été très variable d'une région à l'autre. Si dans les vignobles septentrionaux et méditerranéens la pression de la maladie a été assez limitée, dans ceux de la façade Atlantique, elle a été très forte avec des attaques sur grappes (rot-brun) très sérieuses.

Dans ces situations à hauts risques, la moindre erreur dans la conduite de la lutte a pu avoir des conséquences graves. Aussi est-il utile, avant d'aborder des problèmes particuliers comme celui de la résistance aux anilides, de revenir sur les conditions d'utilisation des différents anti-mildiou.

1 - UTILISATION DES FONGICIDES EN FONCTION DE LEURS PROPRIETES

Specialites a base d'un fongicide de surface ou de contact

(captafol, captane, carbatène, cuivre, dichlofluanide, dithianon, folpel, mancopper, mancozèbe, manèbe, métirame de zinc, propinèbe, zinèbe).

Elles ne pénètrent pas dans la plante. Leur action ne s'exerce qu'en surface ; elles ont une action exclusivement préventive et leur efficacité est maximum lorsqu'elles sont appliquées juste avant la pluie contaminatrice. Leur efficacité est considérablement réduite par une ou plusieurs pluies représentant au total 20 à 25 mm d'eau.

Leur persistance est de l'ordre de 10 à 12 jours sur les organes traités en l'absence de pluie. Les organes formés après le traitement ne sont pas protégés. En période de croissance active, les traitements seront plus fréquents, tout particulièrement en situations critiques.

Specialites a base de cymoxanil

(appelé également curzate).

Elles se différencient des précédentes par au moins deux propriétés qui sont propres au cymoxanil :

- il pénètre dans la plante ce qui le met à l'abri du lessivage.
- il possède la propriété de stopper le développement du champignon lorsque le traitement est appliqué dans les 3 à 4 jours après la contamination.

En revanche comme les fongicides de surface, elles n'assurent pas la protection des organes formés après le traitement.

Ces spécialités doivent être appliquées comme les produits de contact tout en sachant que les caractéristiques du cymoxanil apportent plus de souplesse dans la conduite de la protection et plus de sécurité dans les résultats.

Specialites contenant une matiere active systemique

Ces matières actives pénètrent dans la plante et sont véhiculées par la sève. Elles ne sont pas éliminées par les pluies après pénétration et protègent les organes formés après le traitement.

•Phoséthyl Al. (Mikal, Rhodax)

A la différence de tous les autres anti-mildiou, le phoséthyl Al. agit principalement en stimulant chez la plante des réactions de défense. Les traitements sont préconisés habituellement à la cadence fixe de 14 jours à partir du premier avertissement agricole. Cependant, dans certaines conditions, notamment de pousse très active de la vigne, un intervalle plus court entre traitements pourrait être conseillé.

•Métalaxyl (Acylon Super F), ofurace (Caltan, Caltan C, Vamin).

L'emploi de ces produits est actuellement conditionné par l'existence de souches de mildiou résistantes aux matières actives de cette famille (anilide).

2 - LES PHENOMENES DE RESISTANCES AUX ANILIDES (metalaxyl, ofurace)

Décelée dans les CHARENTES et le BORDELAIS en 1981, la présence de souches de Mildiou résistantes aux anilides s'était manifestée en 1982 dans plusieurs vignobles. En 1983 de nombreux tests ont été réalisés par le GRISP de BORDEAUX (1), ils révèlent que :

. Le vignoble le plus touché par le phénomène de résistance est celui des CHARENTES.

. Viennent ensuite les vignobles du VAL DE LOIRE, du BORDELAIS, du BEAUJOLAIS et du MACONNAIS qui sont partiellement concernés.

. Les autres vignobles sont peu ou ne sont pas atteints par la résistance.

Cette cartographie sommaire de la résistance fait apparaître que son extension depuis 1982 a été très limitée. Ceci peut être la conséquence d'une utilisation mieux raisonnée des anilides durant la campagne 1983 (notamment par la limitation du nombre des traitements avec ce type de fongicides).

Cette constatation incite donc à reprendre pour 1984 l'essentiel des préconisations d'utilisation des spécialités Acylon Super F, Caltan, Caltan C et Vamin définies l'année dernière, à savoir :

- Sur pépinières, leur utilisation est strictement déconseillée.
- Au vignoble, il est recommandé de prendre les précautions suivantes:

•Le premier traitement anti-mildiou, s'il intervient avant le stade G/H (grappes séparées à boutons floraux séparés), ne sera pas réalisé avec l'un de ces produits.

•Ne pas dépasser 2 à 3 applications avec ces fongicides afin de limiter le risque de multiplication des souches résistantes qui compromettrait leur efficacité dans l'avenir.

•Pour ces mêmes raisons l'emploi de ces spécialités est contre indiqué en traitement spécifique contre l'Excoriose, le Black-rot et le Rougeot parasitaire.

•Le dernier traitement avec ces spécialités devra être effectué au plus tard à la nouaison et l'application suivante avec un fongicide d'une autre famille interviendra dans les 10 jours.

- Toute utilisation curative ou stoppante pendant l'incubation ou sur Mildiou déclaré est à proscrire. Ne traiter que préventivement.
- Après toute application, une surveillance doit être exercée. Tout développement de Mildiou devra être considéré comme suspect et un traitement avec un fongicide d'une autre famille chimique sera immédiatement réalisé.

Dans le vignoble des CHARENTES où la résistance est sérieusement implantée, l'intérêt du métalaxyl et de l'ofurace dans la lutte contre le Mildiou est fortement réduit. Compte tenu des risques d'aggravation encore possible de la résistance et de l'existence d'autres solutions performantes, leur utilisation pourrait-être au moins temporairement déconseillée.

3 - LE MILDIOU ET LES AUTRES MALADIES

La lutte contre le Mildiou doit s'intégrer dans le contexte plus général de la protection phytosanitaire du vignoble. Il convient de prendre en compte les autres maladies susceptibles de se développer, en particulier Black-rot, Rougeot parasitaire et Pourriture grise. Les Stations d'Avertissements Agricoles s'efforceront au cours de la campagne d'adapter le rythme des interventions et d'orienter le choix des produits en fonction des risques respectifs de ces différentes maladies.

En définitive, le choix du fongicide actif contre le Mildiou de la Vigne, le mieux adapté à une situation locale, doit être étudié avec soin, en tenant compte d'un ensemble de facteurs. Les principaux sont: le mode d'action des produits, le stade végétatif de la vigne, les risques de résistance du Mildiou, les effets sur les autres maladies.

Il est important de rappeler que, quel que soit le produit choisi, le résultat de l'application est fonction de la qualité de la pulvérisation; elle doit, dans le cas du Mildiou, viser l'ensemble de la végétation (feuilles et grappes) même avec les systémiques. Il faut également rappeler l'intérêt des traitements de couverture notamment avec des produits cupriques ou organocupriques pour assurer un bon état sanitaire du feuillage en fin de saison.

PM